



Condamnation aux depens et delais de paiement

Par **dany0617**, le **13/04/2010** à **12:37**

Bonjour,

Suite à un litige avec un garage automobile, nous avons eu 10 ans de procès, pour terminer après plusieurs jugements et appels en notre défaveur.

Nous avons été condamnés en avril 2009 aux dépens, et à rembourser la somme qui nous avait été allouée en premier jugement.

Pendant un an, aucun paiement n'a été exigé, cela fait 1 an et 1 mois, et nous recevons le huissier, est-ce normal ?

Juste après le jugement en avril dernier, nous avons payé les avoués, etc... mais pas les dépens que nous devons au garage

Le délai est-il normal ? Que veut dire les dépens ? Notre avocat nous dit il faudra voir, car vous avez du payer certaines sommes,

Je vous remercie.

dANY0617